

PHONÉTIQUE / PHONOLOGIE, OU 'MATIÈRE PHONIQUE' TOUT COURT?

JANINA ESPUNY

FEDERICO FERRERES

Universitat de Barcelona

RESUMEN

En este artículo, hablaremos de los inconvenientes que presenta la separación habitual entre *fonética* y *fonología*, tanto en la enseñanza del francés como lengua extranjera a nivel universitario como en el análisis más específicamente lingüístico. Por una parte, señalamos que el análisis fonético de una lengua supone inevitablemente una referencia al significado de los enunciados, sobre todo en fonética combinatoria, por otra, la fonología constituye un análisis considerablemente empobrecedor con respecto al de la realidad fonética, puesto que hace desaparecer rasgos no pertinentes desde un punto de vista funcional, pero efectivamente realizados en la pronunciación. Así pues, en apoyo a esta discusión, propondremos una reducción de las dos fases tradicionales, de tratamiento de la oralidad en un análisis de la *materia fónica*, lingüísticamente estructurada a diferentes niveles (silábico, ortográfico y semántico).

Palabras clave: fonética, fonología, francés, materia fónica, estructuración lingüística.

RÉSUMÉ

Dans cet article, nous présenterons les désavantages que pose la séparation habituelle entre *phonétique* et *phonologie*, concernant aussi bien l'enseignement du français comme langue seconde à un niveau universitaire que l'analyse plus spécifiquement linguistique. D'une part, nous montrons que l'analyse phonétique d'une langue suppose inévitablement une référence au signifié des énoncés, notamment en phonétique combinatoire; d'autre part, la phonologie constitue une analyse considérablement appauvrissante par rapport à celle de la réalité phonétique, étant donné qu'elle fait disparaître des traits non pertinents d'un point de vue fonctionnel, mais effectivement réalisés dans la prononciation. Ainsi, à l'appui de cette discussion, nous proposons une réduction des deux phases traditionnelles du traitement de l'oralité en une analyse de la *matière phonique*, linguistiquement structurée à différents niveaux (syllabique, orthographique et sémantique).

Mots-clés: phonétique, phonologie, français, matière phonique, structuration linguistique.

ABSTRACT

In this article we want to present the reasons against the traditional separation between *phonetics* and *phonology*. We can find the disadvantages in teaching French as a second language at university level. We can get them too in the specific linguistics analysis. First, we show that the phonetic analysis of one language implies an inevitable reference to the statements meaning, mainly in phonotactics. In the other hand, phonology establishes an impoverished analysis in relation to, the phonetics study, since she eliminates irrelevant features in the functional point of view but effective in the pronunciation. Then, to support this discussion, we propose a reduction of the two traditional phases in the oral language analysis: the *phonic material* analysis is linguistically structured in different levels (syllabic, orthographic and semantic).

Keywords: phonetics, phonology, French, Phonic material, Linguistically structure.

INTRODUCTION.

On sépare traditionnellement les deux domaines linguistiques qui s'occupent de la matière phonique en phonétique et phonologie, et ce depuis la fin du XIX^e siècle avec Baudouin de Courtenay, qui opposait déjà une analyse physique à une non physique: il distinguait *physiophonétique* (la phonétique) et *psychophonétique* (la phonologie).

Maintenant, dans l'exercice de notre enseignement du français à des hispanophones, nous avons constaté que la séparation entre *phonétique* et *phonologie* pose de sérieux problèmes d'abstraction et de compréhension aux étudiants, notamment lorsqu'ils sont confrontés aux transcriptions phonétique d'abord et phonologique ensuite. En fait, la phonétique articulatoire (non expérimentale), telle que nous l'enseignons, implique un niveau d'abstraction et de structuration linguistique qui constitue un contenu d'ordre largement phonologique. Dès lors, il est permis de se demander si cette dichotomie a intérêt à être maintenue en fonction non seulement d'une perspective pédagogique du FLE, mais aussi du bien-fondé linguistique lui-même.

Nous présenterons dans ce travail, d'abord, les problèmes pédagogiques que posent les transcriptions phonétique et phonologique (section 1), puis, d'un point de vue plus strictement linguistique, nous discuterons l'intérêt relatif de la phonologie par rapport à la phonétique (section 2), en analysant certains aspects de chaque type de sons (consonnes, voyelles et semi-consonnes) et nous proposerons de passer de l'analyse phonologique à l'analyse de la *matière phonique*, linguistiquement structurée aux niveaux orthographicoétymologique, syllabique et sémantique (morphosyntaxique et lexical).

1. ENSEIGNEMENT DE LA PHONÉTIQUE ET DE LA PHONOLOGIE.

Se prononcer actuellement sur la manière de présenter la phonétique et la phonologie du français à des étudiants universitaires hispanophones est une entreprise quelque peu complexe, étant donné le grand nombre de manuels et d'articles sur la matière (prise globalement ou en tant que FLE) que l'on peut trouver sur le marché (il suffit de voir la bibliographie proposée dans Yllera 1991). La plupart de ces travaux se consacrent à la prononciation (par exemple Cantera et De Vicente 1980), à son acquisition normative (par exemple *l'orthoépie* de Léon 1966), à une mise en correspondance entre les modalités orale et écrite du langage (Fouché 1969); tout cela implique un traitement de données discursives concrètes, qui dans notre cas est destiné à l'apprentissage d'une langue étrangère. Dans ces travaux, une contextualisation discursive de l'étudiant dans le monde de la sonorité du français (Tomatis 1991) est donc vue plus ou moins expli-

citement comme nécessaire et comme le seul moyen pour la reconnaissance et l'utilisation heureuses de ladite langue. Avec cela, un relevé d'un système de différences entre les langues source et cible ne manque pas (Companys 1966).

Cela dit, dans la perspective pédagogique du traitement d'une des caractéristiques fondamentales des langues naturelles, à savoir l'oralité, on accorde généralement une place centrale à la phonétique plus qu'à la phonologie. Nous nous proposons dans cette communication de donner les raisons de cette priorité, que nous faisons nôtre, en nous appuyant en outre sur l'expérience de quelques années que nous avons en tant qu'enseignants de cette matière concernant la langue française, à l'université de Barcelone.

Nous partirons d'emblée des définitions traditionnelles de phonétique et de phonologie, pour passer ensuite à l'illustration des différences entre les transcriptions phonétique et phonologique avec des exemples. Bien que ces réflexions puissent être appliquées à toutes les langues naturelles, nous restreignons notre discussion au cas du français pour les hispanophones, comme notre exposé l'a laissé entendre jusqu'ici.

La *phonétique* consiste en l'étude du support physique fondamental de la production langagière, les *sons*. Elle décrit ainsi toute utilisation linguistique orale comme une chaîne constituée de sons, articulés les uns après les autres. Les sons isolés ont des traits spécifiques -articulatoires, physiques, perceptifs- qui les identifient et que l'étudiant non natif retient (notamment les traits physiologiques de production et de réception) pour la reconnaissance et l'émission postérieure de ces unités de la langue spécifique à apprendre. Mais, puisqu'on ne parle pas par un assemblage aléatoire de ces sons de langue naturelle (à distinguer de sons non linguistiques), l'enseignement de la phonétique suppose bien l'intention initiale de familiariser l'étudiant avec des combinaisons de sons spécifiquement françaises, ce qui veut dire des combinaisons *significatives* en français. Cette finalité pédagogique fera apparaître, d'un côté, les variations que peuvent subir les sons en contact les uns avec les autres, à cause d'influences que provoquent les combinaisons et, de l'autre, les variations rythmiques et intonatives que fait apparaître toute suite de sons d'une langue. C'est ce qu'illustrent respectivement les exemples suivants de liaison et de prosodie, reliées au sens:

(1) *un savant aveugle* (où *savant* est substantif) /

un savant_aveugle (où le substantif est *aveugle*),

(2) *il était mort sans sa femme* (sens: "il est mort tout seul")

il était mort ↗ sans sa femme (sens: "il n'est pas mort, grâce à elle, qui était avec lui"),

Nous voyons qu'avec une analyse phonétique on fait déjà inévitablement référence au sens.

En effet, la définition de phonétique que nous venons de rappeler semble toucher de très près les objectifs de la *phonologie*, qui consistent à établir l'inventaire des *phonèmes* ou unités appartenant au système linguistique d'une langue donnée, dépourvues elles-mêmes de sens -les phonèmes sont des "modèles" abstraits des sons-, mais capables essentiellement de conférer un sens déterminé à un monème ou à plusieurs conformant un énoncé. La phonologie française veut donc relever les phonèmes du français et les variations qui affectent ces phonèmes lors des différentes productions verbales, variations nommées *allophones*, qu'elles soient contextuelles (les variations libres) ou cotextuelles. Or, comme on vient de le voir, la phonétique fait déjà référence à des éléments pourvus de signification.

Il est vrai que la différence entre ces deux domaines linguistiques, dont l'objet est l'étude du matériau phonique, ressort tout de même assez clairement: par opposition à la phonologie, la phonétique n'est pas intéressée aux sons en tant qu'éléments qui transmettent un sens déterminé, mais en tant qu'unités physiologiques et physiques. C'est ce que confirme R. Vion:

La phonétique [...] organise une analyse matérielle des sons qui semble devoir la rapprocher des sciences physiques et expérimentales. Il a toutefois fallu attendre le développement récent de la méthode expérimentale en phonétique pour que l'objet de cette dernière se précise aussi nettement, au point de faciliter la constitution de sa contrepartie linguistique: la phonologie. (1980: 87)

C'est à ces unités physiques, les sons, que l'étudiant hispanophone devra être confronté, notamment pour la performance effective des sons français.

Et justement, comme nous l'avons signalé plus haut, à propos de la phonétique combinatoire, les locuteurs ne parlent pas par sons isolés, et la performance effective des sons français passe inévitablement par l'utilisation d'énoncés français ayant effectivement un sens. En outre, ce sont justement des énoncés français que l'on utilise pour faire la transcription phonétique d'abord, dans l'ordre expositif habituel de la matière; ce sont les mêmes énoncés dont on se sert par la suite dans la transcription phonologique, laquelle n'ajoute aucune information significative par rapport à la transcription précédente. C'est là que les problèmes de compréhension de la part des étudiants surgissent, sans doute parce que dans la plupart des cas, les mêmes symboles (notamment pour les consonnes) représentent en principe des réalités de deux niveaux d'abstraction différents. Voyons cela sur des exemples des deux types de transcription:

(3) *Le svelte chat de ma tante est sur le tapis jaune.*

[ləʃvɛːlt(ə)ʃad(ə)matã:t (˘) esyrlətapiʒo:n]

La transcription phonétique de cet énoncé (que les pragmaticiens n'auront pas trop de mal à identifier) permet par exemple la reconnaissance de certaines consonnes françaises (les constrictives [s, v, ʃ, ʒ], les occlusives [d, m, t, p, n], les alvéolaires [s, t, n] les sourdes [ʃ, s, t, p], etc.), de certaines voyelles (la nasale [ã], l'ouverte [ɛ], les fermées [i, o,], les postérieures [õ, o] etc.) et de certains phénomènes de phonétique combinatoire (deux assimilations [ʃvɛːltə], une élision dans *tant(e) est* [tã:tɛ], un enchaînement possible en fonction du débit [tã:tɛ], la distinction entre un seul groupe de souffle et un ou deux groupes rythmiques de l'énoncé, possibilité indiquée par la flèche montante). Et tous ces sons, combinés entre eux, sont bien au service de la transmission intentionnelle d'un sens précis de la part d'un locuteur virtuel (ou, dans notre situation académique, du professeur de langue française et, postérieurement, de l'étudiant hispanophone -ou autre- dans sa copie à rendre le jour d'un examen). Cela dit, si l'étudiant retient les différents types de voyelles et de consonnes de l'énoncé ci-dessus, par exemple, c'est qu'il discrimine (ou que le professeur le lui fait faire) ces sons parmi d'autre qui, par opposition, feraient varier le sens du message (sont transcrits en gras dans (4) les sons qui changent par rapport à (3)), il sera aussi en mesure de retenir les différentes possibilités de variations des groupes accentuels (trois groupes rythmiques de (4), face aux deux groupes rythmiques de (3)):

(4) *Les sveltes choux de mes tantes! Au sol, les taupes gênent..*

[ləʃvɛːlt(ə)ʃud(ə)metã:t ˘ osɔl ˘ letopʒɛn]

L'étude des sons d'une langue n'a aucune utilité, si on ne les reproduit pas pour parler et donc pour signifier quelque chose...

Voyons maintenant la transcription phonologique en (5) de l'énoncé (3):

(5) *Le svelte chat de ma tante () est sur le tapis jaune*
/ləsvɛlt(∅)ʃAd(ə)matātɛsyrlətApizɔn/

La transcription en (5) ne varie clairement par rapport à celle de (3) qu'au niveau des trois archiphonèmes /E/, /A/ et /O/ (signalés selon la transcription phonologique par des majuscules), on sait que le statut phonologique du /ə/, même si on l'admet comme phonème, est problématique, comme on voit dans cette transcription de *svelte*, où [ə] ne peut s'opposer ni à /ø/ ni à /œ/, d'où sa transcription ∅/. Les archiphonèmes apparaissent dans des contextes verbaux où même une variation libre du sujet parlant ne ferait pas modifier le sens du message. Ces variations sont donc neutralisées par le contexte où l'unité phonique apparaît. En ce qui concerne le /s/ et le /l/ de *svelte*, la prononciation de ce mot fait apparaître automatiquement une assimilation du [s] sourd au [v] sonore et une autre du [l] sonore au [t], traits que la phonologie n'a aucun intérêt à retenir, puisqu'ils sont automatiques et qu'ils ne dépendent d'aucun choix significatif du locuteur. La transcription phonologique enseigne donc que tous les phonèmes de l'énoncé (5) correspondent aux sons de l'énoncé (3) et que leurs traits (communs aux uns et aux autres) sont pertinents pour la transmission du sens que cet énoncé renferme, sauf dans quatre cas, le /s/, le /E/, le /A/ et le /O/, où les traits de sonorité, d'ouverture, d'antériorité et de fermeture, ne s'opposent plus aux traits de non sonorité, de fermeture, de postériorité et d'ouverture, respectivement, ce qui peut constituer deux phonèmes distinctifs dans certains contextes (cf *est / et*), ne l'est plus dans d'autres: dans *svelte*, le premier -e- ne peut être prononcé que ouvert, de par sa distribution, et c'est cette information de structure syllabique que la transcription phonologique, avec l'archiphonème /E/, ne laisse pas transparaître.

Pour l'enseignement du matériau phonique de la langue française aux hispanophones, la transcription phonétique est évidemment plus riche, bien qu'elle constitue elle-même un niveau d'abstraction inévitable. En effet, comme le remarque bien Yllera (1991: 27), "les développements modernes de la phonétique articulatoire ont fait comprendre l'énorme diversité des articulations d'une langue et le caractère simplement approximatif et abstrait des descriptions phonétiques", ou encore, la phonétique "suppose un certain niveau d'abstraction qui élimine toutes les réalisations individuelles qui s'écartent des réalisations les plus fréquentes, elle réduit à un petit nombre la variété infinie des articulations des sons d'une langue dans le discours" (*id.*: 99). Mais, justement à cause de ce premier niveau d'abstraction de la réalité phonique, les étudiants apprenants du français ont du mal à voir l'utilité du deuxième niveau d'abstraction que suppose la phonologie: qu'un trait pertinent identifiant un phonème déterminé disparaisse en fonction du cotexte (cf *svelte* et *jaune*, où le trait d'aperture de ces deux voyelles n'est pas pertinent) ne signifie pas que ces traits ne soient pas réalisés: dans *svelte*, le -e- est ouvert; dans *jaune*, le -au- est fermé. De là la difficulté: la transcription phonologique élimine dans sa représentation de la réalité phonique des différences considérées comme non pertinentes d'un point de vue fonctionnel (sémantique), alors qu'il s'agit de différences effectivement perçues dans les réalisations énonciatives.

Dans le même sens, pour l'apprentissage du système phonético-phonologique ou de la *matière phonique* de la langue étrangère qu'est le français pour les hispanophones, une référence à la réalité phonétique plus qu'à l'abstraction phonologique de leur propre langue s'avère très

utile, point de vue soutenu avec succès par la *phonétique contrastive* (pour une mise en question de cette méthode, voir Murillo 1982). Par exemple, dans le système phonologique de l'espagnol, le phonème /z/ n'existe pas, mais le son [z] -qui présente tellement de problèmes pour les castillanophones face au français- apparaît effectivement dans certains contextes: si nous faisons prononcer le mot *mismo* aux étudiants, ils s'aperçoivent - bien que non immédiatement- de la production sonore du phonème /s/. Dans la transcription phonétique (de l'espagnol dans ce cas), on note la réalité de prononciation (transcrit [miʃmo] ou, si l'on ne tient compte que du voisement, [mizmo]) tandis que dans la transcription phonologique, non: le [z] de *mismo* n'est pas un phonème espagnol, car la caractéristique sonore n'apparaît pas en fonction d'une valeur communicative spécifique, mais pour des raisons automatiques d'influence cotextuelle.

L'intérêt supérieur de la description phonétique par rapport à la phonologie apparaît également dans le traitement du critère articulo-occlusif / constrictif, pertinent en classement phonétique, mais non pas en classement phonologique (voir section 2, ci-dessous). Or, ce trait phonologiquement redondant occlusif / constrictif du mode articulo-occlusif a une importance de premier ordre pour les hispanophones qui apprennent le FLE. En effet, ils sont naturellement enclins à produire les spirantes [β], [ð] et [ɣ] dans les mêmes environnements, notamment intervocaliques, qu'en espagnol et qu'en catalan, alors qu'il faut produire partout les occlusives [b], [d] et [g] en français. C'est là une difficulté qui est loin d'être totalement surmontée même au niveau universitaire, comme le prouve notre expérience dans la classe. Et cela peut parfois provoquer une mauvaise compréhension, par exemple quand on prononce *la gare* comme [*laɣa:R], proche de [lara:R]. On le voit, d'un point de vue pédagogique, la transcription de la *matière phonique* telle que nous l'enseignons est un outil autrement plus précieux que la transcription phonologique.

2. POINT DE VUE LINGUISTIQUE.

Dans ce qui suit, l'analyse de certains aspects de théorie linguistique générale et de certaines notions phonologiques appliquées au domaine du français semble corroborer la priorité que nous avons accordée jusqu'ici à la phonétique par rapport à la phonologie en perspective didactique.

Par pétition de principe, la *phonologie* devrait être d'ordre systématique, en ce sens qu'elle fait partie du système de la *langue*, un système commun à tous les sujets qui la maîtrisent (Saussure) et dépositaire des virtualités qui se génèrent dans son sein (Guillaume) et qui s'actualisent dans la *parole* individuelle (Saussure) ou dans le discours (Guillaume) en exploitant justement les ressources que possède le système dont ces actualisations dérivent.

La phonologie, comme sous-système sémiologique (ou sous-système de signes linguistiques), se conçoit habituellement comme un ensemble fini de phonèmes, chacun parfaitement défini par son contenu de traits distinctifs vis-à-vis des autres, ces traits conformant pour chaque phonème une *image* sonore (Saussure). Et le phonème n'est que cela, une *image*, non encore audible (autrement dit, purement mentale, résultat d'une abstraction), quoique vouée à être articulée et entendue sous forme de sons dans l'acte de communication, ces sons constituant justement la matière de la *phonétique*.

Or, ce n'est pas à ces principes théoriques que répondent les analyses phonologique et phonétique auxquelles nous sommes habitués. La phonétique, notamment la phonétique articulo-

re, ne retenant que quelques traits, les plus fréquents et les plus communs à tous les sujets parlants d'une communauté linguistique, délaisse les variantes individuelles, comme déjà signalé dans la section 1. C'est dire qu'elle est le résultat d'un processus d'abstraction qui ne correspond pas à ce qu'on serait en droit d'attendre d'elle, à savoir qu'elle reflète les réalisations "réelles" de la prononciation.

Dans ce sens, la phonétique va trop loin dans un processus d'abstraction. Par contre, la phonologie habituellement pratiquée dans le sillage de Martinet ne va pas assez loin dans ce processus d'abstraction. Alors que la phonologie ne devrait être qu'une *image* des constituants ultimes de la communication orale, dynamique, certes, mais purement mentale, elle devient, dans l'analyse courante, une vision élaborée à un degré simplement supérieur d'abstraction par rapport à la phonétique.

En effet, la phonologie à laquelle nous faisons référence est prisonnière de l'analyse phonétique et ne fait qu'oblitérer certains des traits phonétiques en fonction des distinctions sémantiques, de type *monémique*, selon Martinet (soit lexicales soit morphologiques), d'ailleurs sans avoir à tenir compte du contexte, c'est ainsi que l'on tirera d'une commutation telle que *brin / brun* l'existence de deux phonèmes /ɛ/-/œ/, alors que les membres de cette paire minimale appartiennent à deux parties différentes du discours, respectivement substantif et adjectif (à moins que ce dernier ne soit substantivé), et qui ne risquent pas de se trouver dans un contexte qui puisse se prêter à confusion. Les distinctions de type sémantique dont nous parlons sont d'ailleurs les plus spectaculaires, certes, mais elles ne sont pas les seules: distinctions de type syllabique, distinctions entre un mot pourvu seulement d'un monème et un mot pourvu de plus d'un monème, distinctions qui incorporent la prosodie et distinctions en rapport avec l'orthographe et l'étymologie.

La dépendance phonologique de la phonétique ressort en particulier du statut que l'on attribue aux notions d'*allophones* et surtout d'*archiphonème* dont nous allons nous occuper dans les paragraphes suivants. Qui plus est, l'analyse phonologique efface, ce faisant, des informations que la phonétique retient, comme nous verrons ci-dessous. Cette analyse est d'autant plus ennuyeuse qu'elle a des retombées négatives en pédagogie du FLE, comme il a été exposé dans la première section. Nous illustrerons ces critiques d'ordre théorique en faisant une brève incursion dans chacun des sous-systèmes phoniques: les consonnes, les voyelles et les semi-consonnes.

En ce qui concerne les *consonnes*, le réductionnisme phonologique apparaît clairement quand on examine, d'une part, les critères retenus comme discriminatoires pour le classement phonologiques des consonnes et, d'autre part, la notion d'archiphonème.

La zone d'articulation, la sonorité et la nasalité sont des critères discriminatoires pour le *classement des consonnes* aussi bien en phonétique qu'en phonologie. Encore faut-il préciser que la phonologie ne retient parmi eux que ceux qui sont sémantiquement distinctifs. Par exemple, la sonorité est distinctive pour l'opposition /p/-/b/ (comme dans *peur - beurre*), mais pas pour /p/-/m/ (comme dans *pain - main*), la sonorité devenant un trait purement redondant pour toute consonne nasale. Tous les traits (non nasal, apical, sonore) sont redondants ou concomitants pour le /l/, qui ne possède comme trait distinctif que la latéralité (c'est l'unique phonème consonantique français qui possède ce trait). Le mode articulaire occlusif/constrictif (ou explosif/fricatif, en termes auditifs) est le quatrième trait retenu pour le classement consonantique en phonétique articulaire. Est-il phonologiquement pertinent? Examinons une opposition où apparaît ce trait, celle que l'on a dans la paire minimale *pou - fou* de l'exemple suivant:

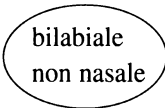
(6)	/p/	non nasal sourd (fort) occlusif bilabial	/f/	non nasal sourd (fort) constrictif labio-dental
-----	-----	--	-----	---

Nous venons d'écrire en caractères gras uniquement un trait, celui qui est phonologiquement pertinent: la zone d'articulation (phonème bilabial / labio-dental). C'est que l'autre qui les distingue, le caractère occlusif / constrictif, est purement redondant, de nature phonétique et nullement phonologique: en effet, il n'existe en français aucune consonne occlusive labio-dentale à laquelle la constrictive pourrait s'opposer pour distinguer deux monèmes. Il en va de même, à l'intérieur de la même zone articulaire, pour les bilabiales /p/ et /b/: il n'existe pas en français de bilabiale constrictive, sourde ou sonore (la sonore /β/, si elle existait, correspondrait au son [β] de l'espagnol) qui permette de s'opposer aux occlusives /p/ ou /b/ pour distinguer deux monèmes différents. Et, en général, il n'existe pas non plus de paire de phonèmes de zones articulaires différentes qui s'opposent par le trait oppositif occlusif / constrictif, ce qu'illustre justement l'opposition /p/-/f/ proposée ici. Ce trait est donc uniquement redondant et ne doit être retenu comme critère de classement phonologique du français, contrairement au classement phonétique. Or, on l'a vu dans la section I ci-dessus, que ce trait redondant occlusif / constrictif du mode articulaire a une importance de premier ordre pour les hispanophones qui apprennent le FLE, notamment en ce qui concerne les occlusives françaises [b], [d] et [g] vis-à-vis des spirantes espagnoles ou catalanes [β], [ð] et [ɣ]. Il va de soi que, par ce fait-là, la présentation phonétique des consonnes françaises, incluant le mode articulaire occlusif dans toutes les positions de la chaîne parlée, est autrement plus opératoire en didactique que la présentation phonologique, qui en fait l'économie descriptive.

L'autre exemple proposé de réductionnisme dans l'analyse phonologique des consonnes est celui qui est relié à la notion d'*archiphonème*. Les *allophones* correspondent à différentes réalisations phonétiques d'un seul phonème (un phonème => deux ou plus de deux sons), le phonème devenant par là une abstraction descriptivement appauvrissante. En revanche, l'*archiphonème* représente le phénomène contraire (deux phonèmes => un son), à savoir la réduction de deux phonèmes que la langue distingue à un son concret où l'opposition distinctive se neutralise, disparaît; on passe de deux réalisations phonétiques différentes, celles qui correspondent à chacun des deux phonèmes, à une seule réalisation. C'est ce qui a lieu, entre autres langues, en catalan. Par exemple, l'opposition consonantique /p/-/b/, comme dans *pi* (pin) et *vi* (vin), se neutralise en position finale de mot, comme dans *club*: la marque de la sonorité disparaît et on ne peut entendre que la sourde, correspondante à l'archiphonème /P/. L'analyse, à partir de la description phonétique, nous donne:

(7)	/b/	bilabiale non nasale sonore	/p/	bilabiale non nasale non sonore
-----	-----	--	-----	--

Comme en français, le trait occlusif (qui s'oppose au constrictif) est en catalan d'ordre phonétique et purement redondant en phonologie.

(8)	/b/ terme marqué		/p/ terme non marqué
<i>Archiphonème /P/</i> (= base commune)			

En français, cette neutralisation consonantique en fin de mot (ne faisant l'objet ni de liaison ni d'assimilation) n'existe pas, la sonorité se maintenant intacte (cf. *club* [klœb], en français). On peut cependant se demander si, en cas d'assimilation consonantique, on a en français une réduction de deux phonèmes à cause de la neutralisation de la sonorisation, par exemple dans (un) bac(calauréat) *difficile* [bakdifiksil] ou (une) *bague facile (à porter)* [bagfasil]. La réponse de bien des phonologues est affirmative et l'archiphonème /K/ apparaît alors dans la transcription phonologique de ces deux segments.

Or, nous soutenons la position contraire, même pour ce cas limite. En effet, on sait que toute consonne sourde a comme trait phonétique concomitant une articulation *forte*, alors que toute consonne sonore a comme trait phonétique concomitant une articulation *faible*. Les assimilations, progressives ou, cas le plus fréquent, régressives entre consonnes sourde / sonore ou sonore / sourde sont en français partielles et non pas totales. Voilà pourquoi, lors des assimilations (sonorisation ou assourdissement), le trait distinctif de la sonorité disparaît, mais le trait de l'articulation forte / faible, qui était concomitant jusqu'alors, se maintient. Il suffit pour distinguer les deux phonèmes consonantiques, /k/ et /g/ dans les exemples proposés, aussi bien qu'en dehors de l'assimilation (cf ... *bac facile* /bakfasil/- ... *bague difficile* ... *bagdifiksil*) Il n'y a donc pas lieu de parler de l'archiphonème consonantique, /K/ en l'occurrence, même pas en cas d'assimilation. En effet, l'archiphonème répond à la formule: 2 phonèmes => 1 son. On ne peut pas l'appliquer en cas d'assimilation partielle qui nous occupe, où l'on a: [k] > [k̥] et [g] > [g̊], c'est-à-dire, au total, toujours deux sons. Par contre, la situation des consonnes assimilées est tout à fait analogue à celles des variantes spirantes des occlusives de l'espagnol, par exemple dans /b/ => [b], [β]. Que l'on compare avec le français, par exemple avec /k/ => [k], [k̥]. La conclusion s'impose: les consonnes françaises sont toujours des *phonèmes*, avec deux *allophones*: la variante non assimilée (la plus fréquente) et la variante partiellement assimilée par le voisement ou par le dévoisement. [k] et [k̥] sont donc les allophones du phonème /k/; [g] et [g̊] sont les allophones du phonème /g/. Cela correspond bien à la formule des allophones: 1 phonème => 2 ou plus de 2 sons.

Signalons cependant que la transcription phonologique simplifiée que nous proposons, par exemple pour *absent* et *cap de Finistère*: [absã] et [kapdɛfinistɛr], et donc sans archiphonèmes lors des assimilations, est en fait appauvrissante, puisqu'elle ne tient compte ni des assimilations ni de l'allongement, contrairement à la transcription phonétique ([absã], [kapdɛfinistɛ:r]). Nous ne voyons donc pas en quoi l'archiphonème peut être utile.

Car, en fin de compte, aussi bien l'archiphonème que les allophones sont des réalités phonétiques, malgré leur traitement dans l'analyse phonologique. En effet, les allophones sont des variantes de prononciation (strictement phonétiques donc), l'archiphonème, lui, quand il est admissible (comme dans le cas des voyelles, voir *infra*), n'est d'ordre phonologique que d'un point de vue négatif, si l'on considère que la perte d'un trait distinctif de deux phonèmes ne permet pas d'opposer l'archiphonème à quoi que ce soit, alors que, d'un point de vue positif, il constitue une réalité strictement phonétique, puisqu'il représente un son bien précis.

Même si on acceptait la notion d'archiphonème, elle serait négative en perspective pédagogique, puisqu'elle oblitérerait le phénomène phonétique de l'assimilation. Or, ce phénomène peut avoir son importance en FLE. Certes, on peut admettre qu'on a un intérêt peut-être relatif à ce que par exemple *obstiné* soit transcrit [ɔβstine] ou, encore plus pédagogiquement [ɔpstine], comme le propose le *Petit Robert (1994)* - ce qui se fait cependant au prix linguistique de ne pas tenir compte du fait que l'assimilation est partielle et non pas totale, puisque

l'assourdissement du [b] n'empêche pas le maintien de son articulation faible, contrairement au [p]. Mais la non-transcription de l'assimilation par l'archiphonème est fâcheuse en cas de sonorisation, car le symbole en lettre majuscule correspondant à une sourde peut cacher cette réalité phonétique combinatoire, par exemple dans *avec lui* [avɛklyi], /Avɛklyi/ (les majuscules représentent des archiphonèmes -toujours selon la phonologie- et le /y/ le phonème dont [y] est l'allophone).

En ce qui concerne les *voyelles*, nous signalerons deux phénomènes pour notre propos: l'allongement et, encore une fois, l'archiphonème.

Les *allongements* dont tient compte la phonologie se limitent à ceux qui sont distinctifs, du type *maître* /mɛ:tr/ - *mettre* /mɛtr/. C'est là une opposition peu stable, puisqu'elle est loin d'être le lot commun de tous les francophones. Elle n'est d'ailleurs pas linguistiquement indispensable, étant donné que l'environnement cotextuel et contextuel permet aisément de distinguer ce type de paires minimales, en l'occurrence un substantif (*maître*) et un verbe (*mettre*). Par contre, la phonologie ne reflète pas les allongements les plus habituels et les plus communs chez les francophones, ceux que l'on fait figurer en transcription phonétique: *rose* [RO:z] *faire* [fɛ:R] *grande* [grã:d] *fille* [fi:j], etc. Et il est important de les signaler en FLE, puisqu'ils n'existent pas en espagnol. Il existe même un cas particulier où l'allongement peut transformer le caractère redondant en trait phonologique. C'est le cas du [a:] tonique suivi de consonne articulée, par exemple celui de *tâche*, pour les francophones qui, rendant le [a] par [a], maintiennent cependant l'allongement en syllabe tonique, pouvant ainsi distinguer *tâche* /ta:ʃ/ de *tache* /taʃ/ par la présence ou l'absence de l'allongement.

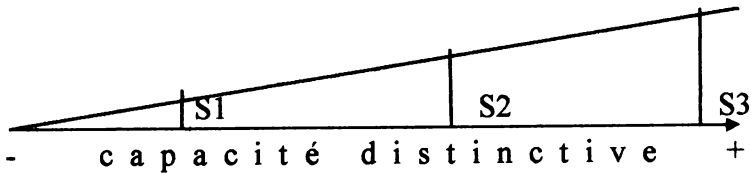
Les *archiphonèmes* vocaliques correspondent aux oppositions phonologiques qui ont un plus faible rendement: /a/-/a/ > /A/, /ø/-/œ/ > /œ/ et /o/- /ɔ/ > /O/. La phonologie privilégie l'existence de ces phonèmes opposés pour la distinction de monèmes (lexèmes, morphèmes): *bée* /bɛ/ - *baie* /bɛ/, *paume* /pom/ - *pomme* /pɔm/, etc. Or, ces distinctions phonologiques ne sont pas communes à tous les francophones (dans le Midi, elles n'existent pas, puisque la prononciation ne reflète pas l'opposition: [bɛ], [pɔm], ce qui correspond aux archiphonèmes /bɛ/, /pɔm/ et, en outre, elles ne sont pas linguistiquement nécessaires, le cotexte lexicomorphosyntaxique et le contexte se chargeant de dissiper toute équivoque. La transcription phonologique ne dit rien que ne dise la transcription phonétique. Son complément descriptif, l'archiphonème, est même appauvrissant et donne une image abstraite qui ne rend aucun service, comme nous avons dit plus haut, à propos des consonnes. En revanche, la transcription phonétique le fait: elle traduit non seulement les différences de type lexical (*paume* [po:m] - *pomme* [pɔm] ou morphologique (*chant-ai* [ɛ] - *chant-ais* [ɛ]), mais aussi des différences qui tiennent à la structure syllabique (par exemple, toujours [ɛ] en syllabe fermée, comme dans *terre* [tɛ:R]), à l'étymologie en rapport avec l'orthographe et avec le statut prosodique (par exemple, l'allongement et, en français standard, le degré mi-fermé du [o] dans *le vôtre* [lɔvo:tr])

Le processus réductionniste de la phonologie se fait jour également dans le domaine des *semi-consonnes*. Pourquoi privilégier le /j/ comme un phonème parmi les glides, alors que le [w] et le [y] font figure de tristes allophones? Sans doute, à cause du critère de commutation distinctive entre paires minimales, excessivement limité à des monèmes et non à des mots contenant plus d'un monème (un lexème et un morphème, par exemple). Ainsi, on admet volontiers que le yod est un phonème et non un simple allophone de /i/, parce qu'il est permis de distinguer monème à monème *paye* /pɛj/-*pays* /pɛi/ par exemple. *Trois* [trwa] et *trou-a* [tru-a] ne suivent

pas le même sort, parce qu'on y oppose un monème / deux monèmes. Il n'y aurait là que le phonème /u/, rendu par l'allophone [w] à l'intérieur d'un monème (*trois*) et par l'allophone [u] en fin de monème (*trou-a*). Or, c'est souvent à des mots tout entiers (lexèmes et morphèmes, pris globalement), que l'on a affaire dans des paires minimales proposées dans les analyses des voyelles selon la phonologie, dans la foulée de Martinet. C'est le cas, par exemple, de *bée* - *baie*, *ses* - *sait*, etc. Or, les mots sont le premier résultat du système de construction globale qu'est la langue (Guillaume), ce qui n'est pas le cas des monèmes qui, eux, servent à construire les mots. Les mots des exemples habituellement proposés comme paires minimales appartiennent souvent au fonds primitif français, ils sont de ce fait les plus fréquents de la langue et ils se caractérisent par la brièveté syllabique et par le syncrétisme lexico-morphologique, net surtout dans la langue orale. Par exemple, dans *sait* /sɛ/, le *s-* ne suffit pas à rendre le lexème (contrairement à *sont*, du verbe *être*); il lui faut l'ajout de la graphie *-ai* et du phonème /ɛ/, ce dernier étant à son tour apte, par syncrétisme, à exprimer les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif du verbe *savoir*. Il suffirait donc d'élargir le cadre d'observation à la structure syllabique et phonétique du mot tout entier pour ne pas octroyer un statut privilégié au yod. En effet, *paye-* *pays* s'opposent phonétiquement et syllabiquement: [pej] (une syllabe) - [pe-i] (deux syllabes). Il en va de même pour *trois* [trwa]- *trou-a* [tru-a], pour *loi* [lwa] - *lou-a* [lu-a] ([lwa]), selon le *Petit Robert*, si on fait foi à sa transcription de l'infinitif, qui paraît ne pas tenir compte de la différente quantité de monèmes (1 / 2)). Il suffit qu'un francophone veuille insister sur la segmentation syllabico-monémique pour que cela se traduise en différence pertinente reflétée par la différence phonique [lwa] - [lu-a], quoi qu'en prétende impliquer le phonème unique: /luA/ - /lu-A/. Il en va de même pour le [ɥ] vis-à-vis du [y]. Encore une fois, on voit que l'intérêt de l'analyse et de la transcription phonologiques est bien discutable.

Bref, la phonologie ne dit rien que ne puisse dire la *matière phonique* tout court, et elle a l'inconvénient d'en dire trop peu, d'où son discutable intérêt en perspective pédagogique, voire linguistique.

Nous proposons donc dans ce qui suit et pour remédier à un fâcheux problème que connaissent bien les enseignants (et les étudiants) de cette matière, de passer de l'analyse phonologique à l'analyse de la *matière phonique*. Cette matière intègre les éléments les plus intéressants d'un point de vue linguistique, y compris les contenus apparemment exclusifs de la phonologie -mais non pas les concepts et les termes qui s'y rapportent. Ces éléments concernent la structuration à différents niveaux de chaque type de son par rapport aux autres. Nous proposons de le faire dans une optique structuraliste de type guillaumien. On rappelle que, pour la systématique guillaumienne, un sous-système quelconque comme celui du système phonique s'intègre au système totalisant qu'est la langue. Dans le sein d'un sous-système, chaque élément composant se définit par un signifié virtuel, par sa position qu'il occupe et par l'opposition subséquente au reste des autres signifiés. Le sous-système auquel nous faisons allusion est celui qui appartient à la sémiologie (en tant que signes linguistiques d'une langue naturelle), dans sa version *mentale* (Saussure parlait du signifiant en tant qu'image sonore), avant l'actualisation en sons effectivement émis. Une façon systématique de représenter le signifié *virtuel* des éléments qui composent l'image phonique consiste à porter ce signifié, à savoir sa capacité *distinctive*, par un vecteur qui symbolise le temps opératif de sa construction, en signalant les phases caractéristiques de sa construction (allant d'un moins à un plus de capacité distinctive): saisie précoce S1, moyenne S2 et tardive S3). Ces saisies correspondent à autant d'effets de sens lors de l'actualisation discursive, c'est-à-dire à autant de prononciations typiques effectives. La référence structurale constante pour chacune de ces saisies est d'ordre phonique, à savoir la structure syllabique et prosodique. Soit, en figure:



S1 correspond à une distinction des sons relativement instable, notamment, pour certaines voyelles qui s'opposent par le degré d'aperture mi-fermé / mi-ouvert, et cela a lieu en syllabe ouverte et atone;

S2 correspond à une phase de transition dans le processus de différenciation de plus en plus nette des sons; selon les cas (vocaliques et semi-consonantiques), on peut considérer deux sous-phases: la première établit une distinction plus stable des sons proches (surtout les distinctions d'aperture vocalique moyenne et de [a]-[a]) en fonction de l'orthographe, celle-ci en rapport plus ou moins clair avec l'étymologie, la deuxième, avec une distinction nette des sons, acceptée par un plus grand nombre de francophones, quand la contrainte de prononciation est exclusivement d'ordre syllabique et prosodique (syllabe ouverte / fermée, atone / tonique),

S3 correspond à une distinction nette en fonction d'une distinction sémantique (lexicale ou morphologique).

Les paires de sons qui font usage d'un plus grand nombre de ces phases interceptives (S1, S2, S3) du parcours distinctif sont: [e]-[ɛ], [ø]-[°]-[œ], [o]-[ɔ], [a]-[a], [ɛ̃]-[œ̃] Dans tous les autres cas, celui du reste des voyelles et des consonnes (sauf [ʀ] et surtout [ʁ], qui ont une distribution syllabique lacunaire), l'application de cette analyse se réduit aux phases moyenne et tardive, cette dernière ne connaissant pas de contraintes syllabiques ni prosodiques, puisque l'opposition sémantique a une distribution syllabico-prosodique non lacunaire.

Nous illustrerons cette analyse, sans entrer dans tous les détails, avec l'opposition [o]-[ɔ]:

S1: en syllabe ouverte atone, où l'on a un son mitoyen instable, transcrit faute de mieux comme [ɔ] qui devrait être normativement prononcé [o] en français standard, mais que bien des francophones, même du Nord, ne prononcent ni nettement [o], même avec la graphie *-au* ou *-eau*, ni nettement [ɔ]. Exemples: *soleil, oreiller, auto, beaucoup*.

S2: a) [o:] en syllabe fermée tonique, selon la graphie ou selon la consonne suivante, ainsi que l'étymologie qui s'y associe: *sauce, axiome, zone, rôle, le nôtre, grosse*, etc.; également [o] en syllabe fermée, indifféremment atone ou tonique (dans ce dernier cas avec allongement [o:], devant *-s*: [z]: *groseille, rose*, etc.;

b) mis à part les cas en S2 a) et en S3 ci-dessous, toujours [ɔ] en syllabe fermée atone ou tonique (dans ce cas avec allongement, si la consonne suivante est [v], [ʀ], [z] ou [ʒ]): *sort, poche, loge, tonne, innove*, etc., toujours [o] en syllabe ouverte tonique, indépendamment de l'orthographe et de la consonne suivante: *méto, dos, pot, chaud, égaux, beau*, etc.

S3: dans toutes les distributions syllabico-prosodiques où la distinction est d'ordre sémantique; par ordre croissant de fréquence: 1) inexistante en syllabe tonique ouverte, 2) en syllabe atone fermée: *hospice(s)* [ɔ] -auspices [o] ou en syllabe atone ouverte: *botté* ("le chat botté") [ɔ] - *beauté* [o], *coté* [ɔ]- *côté* [o] (cas peu fréquents); 3) en syllabe tonique fermée, le timbre

mi-fermé subissant un allongement (cas de loin les plus fréquents); exemples de [ɔ]-[o:]: *roc - rauque, sol - saule, pomme - paume, os - hausse, sotte - saute, cotte - côte*, etc.

Parmi les oppositions instables du système vocalique ([e]-[ɛ], [ø]-[ɘ]-[œ], [o]-[ɔ], [a]-[ɑ], [ɛ̃]-[œ̃]) l'opposition [ɔ]-[o:] est la plus productive du français. Il faut signaler pourtant que ces oppositions phonico-sémantiques sont loin de faire l'unanimité des Français de l'ancien domaine d'oïl. En domaine d'oc ils sont tout simplement ignorés. Dans le Midi, c'est la structure syllabique stable qui prédomine:[ɔ] en syllabe ouverte atone, [o] net en syllabe ouverte tonique et [ɔ], en syllabe fermée atone ou tonique, tout à fait parallèlement à ce qui se passe avec les deux autres oppositions vocaliques d'aperture moyenne. C'est un pas fait en avant dans le sens d'une plus grande simplification et d'une plus grande cohérence du système vocalique, puisque ces oppositions sémantiques tellement vantées par la phonologie ne sont en fait nullement nécessaires, le contexte et le cotexte morphosyntaxique interdisant la moindre ombre d'une interprétation équivoque.

CONCLUSION.

L'examen des implications pédagogiques de la séparation de la phonétique et de la phonologie nous amène à une appréciation négative, à cause surtout de la version hautement abstraite de la phonologie qui, néanmoins ne l'est pas assez par rapport à la version phonétique, en termes spécifiques de *langue*. Notre illustration sur une présentation différente de la *matière phonique* qui va au-delà de la dichotomie phonétique / phonologie nous paraît en tout cas moins complexe que celle-ci et peut-être plus pédagogique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CALLAMAND, M. (1981) *Méthodologie de l'enseignement de la prononciation*, Paris, CLE International.
- CANTERA, J. y DE VICENTE, E. (1980) *Los sonidos del francés. Ejercicios fonéticos*, Madrid, Anaya.
- COMPANYS, E. (1966) *Phonétique française pour hispanophones*, Paris, Hachette-Larousse.
- FOUCHÉ, P. (1969) *Traité de prononciation française*, Paris, Klincksieck.
- GUILLAUME, G. (1973) *Langage et science du langage*, Paris, Nizet et Québec, Université Laval.
- LÉON, P. (1966) *Prononciation du français standard. Aide-mémoire d'orthoépée à l'usage des étudiants étrangers*, Paris, Didier.
- MARTINET, A. (1970), *La linguistique synchronique*, Paris, PUF.
- MURILLO, J. (1982) "Le seuil de phonologisation", in *Revue de phonétique appliquée*, 64, pp. 325-340.
- ROBERT, P. (1994) *Le Petit Robert*, Paris, LE ROBERT.
- SAUSSURE, F. de (1990) *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

- TOMATIS, A. (1991) *Nous sommes tous nés polyglottes*, Paris, Le Livre de Poche.
- VION, R. (1980) “Éléments de phonétique” et “Principe de phonologie!”, in FRANÇOIS, F. (1980) *Linguistique*, Paris, PUF, pp. 87-98 et pp. 99-125.
- YLLERA, A. (1991) *Fonética y fonología francesas*, Madrid, UNED.